

Données de santé – 35 heures – Intelligence artificielle

Emile Marzolf

Le gendarme des données personnelles, **la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)**, a annoncé, **le 9 février, avoir mis en demeure “plusieurs établissements de santé”** pour les contraindre à appliquer les mesures de sécurité nécessaires à la protection des données de santé de leurs patients. À la suite de divers signalements, l'autorité indépendante a procédé à 13 contrôles entre 2020 et 2024, et constaté *“que les mesures de sécurité informatique et la politique de gestion des habilitations étaient parfois inadaptées aux besoins des établissements”*. Autrement dit, des personnes qui ne participaient pas à la prise en charge des patients étaient en mesure d'accéder à leurs informations réunies au sein de leur “dossier patient informatisé”. La Cnil ne précise ni combien d'établissements ni lesquels ont été mis en demeure, [mais en profite pour rappeler les bonnes pratiques](#) – Le ministre **Stanislas Guerini a estimé que la part des administrations qui ne respectaient pas la loi sur les 35 heures était “très minoritaire”** lors de l'émission *Question politiques* sur France Inter ce dimanche. *“Ce n'est pas massif, c'est sincèrement très minoritaire, beaucoup moins de 10% - de l'ordre du pourcent - d'administrations”*, a-t-il assuré. Le ministre a indiqué avoir demandé à toutes les administrations d'élaborer un *“rapport extrêmement précis sur cette question”*. Il s'est engagé, sur la base des données remontées, *“à prendre toutes les dispositions pour que toutes les administrations (...) appliquent la loi”* – **La délégation aux collectivités du Sénat lance officiellement ses travaux sur l'intelligence artificielle et le service public**, ce jeudi à Sceaux. Deux tables rondes sont organisées à la mairie de Sceaux, la première sur les *“applications de l'IA dans les collectivités”* et la seconde sur les risques en matière de cybersécurité.